

YT 05/01/2018

# Couverture Santé 2018

Comme nous vous avons informé il y a quelques mois, voici les modifications apportées à votre couverture santé APGIS en 2018 :

## La couverture mutuelle obligatoire :

- La cotisation mensuelle passe de 52,63€ en 2017 à 51,32€ en 2018,
- La cotisation est prélevée directement sur votre fiche de paie.

## La surcomplémentaire facultative :

- La cotisation reste de 0,15% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale,
- La cotisation passe de 4,90€ en 2017 à 4,97€ en 2018,
- La cotisation sera prélevée sur votre compte bancaire le 5 de chaque mois.

Pour les salariés qui ont souscrit à la surcomplémentaire en 2017, les prélèvements de l'APGIS des mois de novembre, décembre et janvier ont été faits sur la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2018.

L'APGIS enverra par courrier l'échéancier de cotisations pour l'exercice 2018.



*Rappel!*

**La surcomplémentaire permet  
de conserver le même niveau  
de couverture santé qu'en 2017.**

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

e-mail : [secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com](mailto:secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)